

Paris le 18 juin 2015

Aux enseignants de Médecine Générale des Facultés de médecine françaises

Chers enseignants,

Le Syndicat National des Enseignants de Médecine Générale (SNEMG) appelle à créer une quatrième année pour le Diplôme d'Études Spécialisées (DES) de médecine générale dans le cadre de la réforme du troisième cycle des études médicales¹, arguant du fait qu'il faut dans la formation des internes de médecine générale davantage de stages ambulatoires et plus de temps pour acquérir les compétences nécessaires à l'exercice professionnel. Surtout, ils affirment que cette quatrième année est nécessaire pour valider le fait que la médecine générale est une spécialité comme les autres, légitimant par là même des complexes d'infériorité anciens qui n'ont plus lieu d'être aujourd'hui.

Une thèse récente² a montré que les internes de médecine générale étaient majoritairement contre une quatrième année (et que ceux qui y étaient favorables ne se destinaient pas à l'exercice ambulatoire mais plutôt à des carrières d'urgentistes ou de gériatre). Allons-nous encore les ignorer ?

Pourquoi à tout prix courir derrière les autres spécialités ?

Par manque de reconnaissance ? La médecine générale est la discipline médicale la mieux perçue dans le grand public³, ce qui signifie sans aucun doute que les patients n'ont que faire d'une année de plus dans notre formation. Nous sommes fiers d'avoir obtenu notre propre sous-section au Conseil National des Universités, mais les règles de nomination des enseignants n'ont pas changé : leur nombre restera-t-il donc toujours inférieur aux besoins de formation ?

Si les stages ambulatoires manquent actuellement durant l'internat de médecine générale, ce n'est pas faute de temps, mais par carence de maîtres de stage prêts à accueillir et former des internes. En effet, il est difficile d'obtenir des stages de niveau 1, mais aussi de niveau 2 (SASPAS), de qualité pour tous les internes, sans parler des stages de gynéco-pédiatrie ambulatoire qui, lorsqu'ils existent, restent à l'état embryonnaire. On note d'ailleurs de grandes diversités dans les exigences des Départements Universitaires de Médecine Générale (DUMG) à l'endroit des médecins généralistes qui souhaitent devenir maîtres de stage, ce qui freine d'autant plus certains à s'investir dans cette pratique.

Une année d'internat supplémentaire, mais pour faire quoi ?

Est-ce pour servir de main d'œuvre encore une fois, docile, serviable et corvéable dans les hôpitaux publics (qui eux aussi sont carencés en personnel soignant) sans véritable contrepartie pédagogique pour un futur médecin généraliste?

¹ Communiqué de presse « Il est urgent de passer le D.E.S. de médecine générale à 4 ans », SNEMG

² Landry C, Compagnon L. Formation des internes de médecine générale : Opinions et attentes des internes vis-à-vis du DES de médecine générale actuel. Créteil, France : Université Paris-Est Créteil; 2015.

³ http://www.bva.fr/data/sondage/sondage_fiche/675/fichier_microsoftpowerpoint-presentationenlignepptlectureseule_839ec.pdf

A l'heure actuelle, les DUMG se positionnent de façon importante sur les apprentissages théoriques, la rédaction des traces universitaires dans les délais impartis et la participation aux heures de cours obligatoires. Mais très rarement les enseignants se mobilisent pour améliorer les conditions de travail des internes, conditions pourtant sine qua non d'apprentissages cohérents, tant pratiques que théoriques.

Alors que sont parus les décrets d'application de la loi sur la réforme du temps de travail⁴ qui vise à diminuer le volume horaire travaillé des internes de plus de 60 heures par semaine⁵ à moins de 48 heures, la loi n'est toujours pas appliquée dans la majorité des hôpitaux français. La conférence des doyens a même appelé à repousser l'application de cette mesure qui vise à protéger les internes et permettrait de libérer du temps pour les apprentissages théoriques et les travaux universitaires. Le SNEMG est alors resté silencieux.

Comment les enseignants de médecine générale, qui côtoient les internes au quotidien, s'accommodent-ils de ce double discours de leurs instances représentatives ?

**Où sont passés les enseignants qui se préoccupent de la qualité de la formation des internes ?
Quelles sont aujourd'hui les vraies motivations/préoccupations des enseignants de médecine générale ?**

Syndicat de la Médecine Générale

syndmedgen@free.fr

www.smg-pratiques.info

4 Décret n° 2015-225 du 26 février 2015 relatif au temps de travail des internes

5 *Mise en demeure – Infraction n° 2009/2044 ou Internes en médecine : Gardes, Astreintes et Temps de travail, Paris, 10 septembre 2012, ISNIH.*